



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 20 septembre 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Réal Émond :

Les conseillers (ères) : Monsieur Réjean Tremblay
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réal Émond

Étaient absents : Monsieur Donald Perron
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance :
Chantale Otis, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins trois jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le mardi, 18 septembre 2018, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT que les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 20 septembre 2018 est déclarée régulièrement constituée par le maire-suppléant qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Autorisation de signatures / Acte de servitudes / Aquaculture l'indigène inc.
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
18-09-3347**

**RÉSOLUTION
18-09-3348**

**RÉSOLUTION
18-09-3349**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 18 septembre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 septembre 2018.

**AUTORISATION DE SIGNATURES / ACTE DE SERVITUDES/
AQUACULTURE L'INDIGÈNE INC.**

ATTENDU QUE le 25 mars 2013, une autorisation a été octroyée par l'ancienne directrice générale à monsieur Serge Pelchat pour l'installation d'une conduite sur le terrain appartenant à la municipalité et portant le numéro 3 808 437;

ATTENDU QU'À ces fins, il est requis de procéder à la signature d'une servitude par l'entremise d'un acte notarié et d'une description technique décrivant de façon précise la situation de ladite conduite d'aqueduc;

ATTENDU QUE les frais de notaire et d'arpenteur sont aux frais de monsieur Serge Pelchat et/ou de son entreprise Aquaculture l'indigène inc.;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme la servitude à signer avec Aquaculture l'indigène inc. et son actionnaire monsieur Serge Pelchat, le tout à ses frais et autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 04, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 06.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le Conseil municipal déclare la séance levée à 19 h 06.

Réal Émond

Je, Réal Émond, maire suppléant, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 5

Réal Émond

Réal Émond, maire suppléant

Chantale Otis

**Chantale Otis, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**